



Reclamation Indemnité compensatrice

Par **rv1973**, le **08/06/2016** à **14:03**

Bonjour

J'avais mis en vente ma maison et j'étais sur le point d'en acheter une autre.

J'ai signé un compromis de vente et suite à des problèmes de taux d'intérêt d'assurance de prêt nous avons décidé de tout arrêter .

Nous avons versé 1900€ pour ce compromis.

Nous avons donc perdu cet argent et maintenant l'agence immobilière nous réclame des frais d'indemnités compensatrices de 9000€.

A-t-elle le droit?

merci

cordialement

Par **Visiteur**, le **08/06/2016** à **15:02**

Bonjour,

vous avez annulé la vente (l'achat pour vous) parce que le taux d'intérêt était trop élevé à votre convenance ? C'est un fait de votre volonté et non d'une impossibilité ? Crédit refusé par exemple. Je crois qu'effectivement vous devez une somme, un pourcentage du prix du bien en question...

Par **Marjan95**, le **09/06/2016** à **16:16**

si dans les clauses suspensives, en plus de l'octroi d'un financement bancaire, il n'était pas indiqué de taux maximum et une durée maximum de prêt... il est normal que vous perdiez les 1900 €.

Maintenant, pour l'agence immobilière ????? regardez les conditions du contrat passé avec cette agence... tout doit y être bien indiqué.